



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mille-Isles tenue le 4 mars 2026, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 2026-01 modifiant le Règlement numéro 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux.

Le règlement est disponible à l'accueil de l'hôtel de ville situé au 1262, chemin de Mille-Isles, ou sur le site internet de la Municipalité, sous l'onglet *Documentation*.

Donné à Mille-Isles, ce 12 mars 2026.

Directeur général et greffier-trésorier

PUBLIC NOTICE

Is hereby given by the undersigned, Director General and Clerk-Treasurer of the Municipality of Mille-Isles, that:

At the regular meeting of the Council of the Municipality of Mille-Isles held on March 4, 2026, the following by-law was adopted:

By-law No. 2026-01 amending By-law No. 2018-02 respecting the remuneration of municipal elected officials.

The by-law is available at the reception desk of Town Hall located at 1262, chemin de Mille-Isles, or on the Municipality's website under the "Documentation" tab.

Given in Mille-Isles, March 12, 2026.

Director General and Clerk-Treasurer

Gabriel Therrien